

Les crédits

lignes directrices, des délais devraient être fixés, des raisons devraient être fournies, mais il ne faudrait pas se limiter à ordonner la suspension du projet.

Les lignes directrices devraient être clairement établies, et je crois que c'est ce que prévoit le projet de loi C-78. Voilà exactement ce dont je parle.

Vous conviendrez avec moi, monsieur, que nous sommes les représentants de la population et qu'à ce titre, nous devons être les gardiens du trésor qu'elle dépose entre nos mains et nous devons trouver la façon raisonnable d'y parvenir.

Dans ma région, en cinq mois, nous semons, nous surveillons la croissance, nous faisons la récolte et, quand tout va bien, nous vendons la récolte. Il m'est assez difficile d'expliquer aux agriculteurs et aux autres résidents de la Saskatchewan que cinq mois ne suffisent pas à un comité pour se déplacer et aller examiner un projet.

M. Funk: C'est votre comité, Len.

M. Gustafson: C'est extrêmement difficile. L'opposition porte ici des accusations. Libre à elle. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour porter des accusations. On en a déjà assez porté. On a fait assez de politique avec cette affaire. Je tiens à vous dire que même les gens qui ont saisi les tribunaux du projet, les partisans de la protection de la nature de la région, appuient le projet et que certains d'entre eux ont quitté leur emploi et ont délaissé la cause de la protection de l'environnement à cause de cette affaire.

Une voix: Pas tous.

M. Gustafson: Pas tous. Je ne dis pas que tous l'ont fait, mais certes ceux de la région en question. C'est ce que je veux faire valoir. C'est bien qu'un comité établi conformément aux directives évalue un processus, mais ne pénalisons pas toute une région parce que quelque politicien minable veut tirer personnellement profit d'un projet.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je m'intéresse à cette affaire parce que mes grands-parents se sont mariés à Melita et, le 4 décembre 1894, sont partis en carriole pour la région de Gainsborough et se sont installés plus tard dans la région d'Oxbow, où vivent aujourd'hui près d'une centaine de leurs descendants, je crois—dont la plupart votent sans doute pour le secrétaire parlementaire, mais dont quelques-uns sont aussi néo-démocrates. Je regrette de devoir dire au député de LaSalle—Énard que, à ma connaissance, il n'y a pas de libéraux dans cette région à l'heure actuelle, mais que

cela risque de changer un peu lorsqu'il deviendra chef de son parti.

• (1620)

Le fait est que ces parents, y compris les partisans néo-démocrates, me disent que les agriculteurs et les villageois de la région reconnaissent l'intérêt de cette proposition et que la population régionale est fortement en faveur du projet. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire si ses électeurs et les habitants de la région visée appuient majoritairement le projet?

M. Gustafson: Je voudrais seulement insister sur le fait que le projet bénéficie de l'appui de 95 p. 100 de la population, indépendamment de ses ramifications politiques. J'ai signalé tout à l'heure que l'ancien député provincial du NPD et l'ancien député provincial du Parti libéral voient le projet d'un bon oeil. Je ne connais pas un préfet de canton ni un maire qui n'est pas en faveur de ce projet, abstraction faite des considérations politiques. Ce projet est nécessaire. Il est sans danger pour l'environnement et il fait l'unanimité dans la région où il sera réalisé. Il y a bien quelques voix dissidentes; il y en a toujours, mais elles sont rares, très rares.

Faisons donc ce qui s'impose, je vous en conjure. Passons à l'étape suivante de l'adoption du projet de loi C-78 et dotons-nous de lignes directrices applicables. Je crois comprendre que c'est ce que le ministre a l'intention de faire et je l'en félicite.

M. Paul Martin (LaSalle—Énard): Monsieur le Président, c'est de l'intégrité du processus dont il est question. Si le projet ne présente effectivement aucun danger pour l'environnement, comme le prétend le député, pourquoi le gouvernement n'insiste-t-il pas pour que soit établi un processus dans lequel le reste du pays pourra avoir la même confiance que le député qui vient de prendre la parole?

Il faut se demander si le reste du pays croira en ce qui semble aller de soi pour le député. On pourrait fort bien avoir un processus qui prévoirait que la réalisation du projet doit être suspendue tant que la commission n'aura pas déposé son rapport. Dans pareilles circonstances, le reste du pays serait aussi confiant que le député. Je puis vous assurer dès maintenant, monsieur le Président, que ce n'est pas le cas en ce moment.

M. Gustafson: Le fait que l'opposition et les gens qui ne savent pas de quoi ils parlent transmettent de mauvais renseignements est une des raisons pour lesquelles le pays n'a pas cette confiance.

M. Caccia: Expliquez alors pourquoi la commission a démissionné.